

## **BOURSE GILLES JONCAS – 2022-2023**

### Admissibilité

- Les étudiants admissibles sont soit ceux inscrits à temps plein ou ceux ayant complété leur programme au cours de la période de référence dans un établissement d'enseignement membre de l'ACDEC-Québec. La période de référence est définie comme allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022.
- Les mises en candidature seront recevables si les stages décrits dans le formulaire rencontrent tous les critères coop, tels que définis dans les règlements généraux de l'ACDEC-Québec.
- L'établissement d'enseignement, par l'entremise d'un coordonnateur de stage ou son équivalent, désigne son(s) candidat(s) et fait parvenir à l'ACDEC-Québec le(s) formulaire(s) de mise en candidature ainsi que tous les autres documents exigés avant le 15 mars 2023, 23h59.

### Particularités

#### *Au niveau collégial coopératif*

- Le programme d'études est offert dans un établissement reconnu par le ministère de l'enseignement supérieur (MES).
- L'étudiant doit avoir complété deux stages coopératifs au 31 décembre de l'année de référence et le pourcentage du temps consacré au stage doit être égal ou supérieur à 20% du temps alloué au programme d'études.
- L'étudiant doit être inscrit au DEC régulier ou à une AEC à temps plein.
- Au moins un stage est réalisé dans une période autre que l'été.
- La durée de chacun des stages en milieu de travail sera, sur une période continue, entre 12 à 16 semaines à temps complet.
- Le programme se termine par une session d'études à temps complet (minimum 180 heures).
- Le parcours mène à une sanction.

#### *Au niveau universitaire coopératif*

- Le programme d'études est offert dans un établissement reconnu par le ministère de l'enseignement supérieur (MES).
- Le pourcentage du temps consacré au stage doit être égal ou supérieur à 30% du temps alloué au programme d'études et doit inclure un minimum de deux stages pour le baccalauréat et d'un stage pour la maîtrise au 31 décembre de l'année de référence.
- L'étudiant doit être inscrit au baccalauréat régulier à temps plein.
- Au moins un stage est réalisé dans une période autre que l'été.
- La durée de chacun des stages en milieu de travail sera, sur une période continue, entre 12 à 16 semaines à temps complet.
- Le programme se termine par une session d'études à temps complet (minimum 180 heures).
- Le parcours mène à une sanction.

### Critères de sélection

- Accomplissement dans le cadre de ses stages
- Accomplissement au niveau académique
- Engagement et compréhension de l'apport du coop dans son parcours
- Curriculum vitae
- Contribution dans le milieu ou dans les activités parascolaires
- Appréciation générale du candidat

### Nombre de candidats

Le nombre de candidats qu'un établissement peut présenter est établi en fonction du nombre de placements COOP réalisés par année, ainsi :

- Moins de 200 placements COOP annuellement = 1 candidat(e)
- Entre 201 et 1000 placements COOP annuellement = 2 candidat(e)s
- Plus de 1000 placements COOP annuellement = 3 candidat(e)s

### Documents requis pour déposer une candidature

- Le formulaire de mise en candidature;
- Le curriculum vitae
- Le relevé de notes le plus récent;
- Une lettre de motivation du candidat (rédigée par le candidat)
- Une lettre d'appui de candidature (rédigée par un employeur des stages)